



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15_INT_380

Déposé le : 28.04.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La Venoge au vitriol ?

Texte déposé

Samedi 25 avril au petit-matin, une partie du train de marchandises en provenance de Muttenz et à destination d'usines chimiques valaisannes déraillait. Des chiffres : 6 wagons sont sortis des rails, 5 se sont couchés, 4 étaient des wagons-citernes transportant des matières dangereuses, 2 citernes ont laissé échapper des produits chimiques. La quasi-totalité d'une masse de 25 tonnes d'acide sulfurique concentré à 98%, une substance visqueuse qui ne provoque pas d'émanation, du vitriol, s'est déversée. ...Les rivières, dont la Venoge, n'ont pas subi de pollution. Source : 24 Heures du 26.04.2015

Difficile d'en savoir plus, la zone est bouclée. Il n'empêche qu'à quelques kilomètres en aval, lundi 27 avril à 7h.00 du matin à Penthalaz à hauteur des anciennes câbleries, la Venoge dégageait une odeur de soufre !

Dans la presse dominicale, Madame la conseillère d'Etat Nuria Gorrite demande à Berne de limiter le transport des matières dangereuses. «on ne peut plus faire un pari sur la chance. Il faut limiter le transport des matières dangereuses.»

J'ai l'honneur de poser aux Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quels risques ont été encourus à Daillens par la population et par l'environnement et quelles mesures prises ont permis de les réduire, le CE peut-il nous assurer qu'un suivi sur le moyen, voir le long terme sera fait des infiltrations tant dans la nappe phréatique que dans la Venoge et comment compte-t-il s'y prendre ?

2. En début d'année la problématique du transport du chlore et de ces émanations hautement toxiques a été abordé devant le parlement, quelles autres substances dangereuses pour l'environnement, air, eau, sol et conséquences pour la population, sont transportées dans ou à travers notre canton ? Le Conseil d'Etat dispose-t-il des moyens légaux pour interdire le transport de substances qui font courir un risque inacceptable à la population ou pour imposer des solutions

alternatives ?

3. Sans préjuger des résultats de l'enquête qui permettra d'établir les causes de l'accident de Daillens, comment le Conseil d'Etat espère-t-il obtenir des CFF un meilleur entretien du réseau ferroviaire ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Michel Collet, au nom du groupe des Verts

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature:



Signature(s) :